



RAPPORT DU CONSEIL COMMUNAL AU CONSEIL GENERAL CONCERNANT DES DEMANDES DE PROLONGATION DU DELAI DE REPONSE A PLUSIEURS MOTIONS

(Du 12.06.2023)

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

L'article 55 alinéa 1 du Règlement général de la Ville de Neuchâtel prévoit la possibilité de soumettre une demande de prolongation de délai de six mois pour le traitement des objets lorsque les circonstances l'exigent.

Par la présente demande, notre Conseil sollicite une prolongation de délai de six mois pour délivrer une réponse aux motions :

- Motion 291 « Plus d'emplois, plus de logements », du 31 octobre 2011 ;
- Motion « Pour l'étude d'une salle multisports à Peseux », du 13 décembre 2013 ;
- Motion « Pour une politique de places de parc respectueuse des surfaces vertes », du 26 septembre 2016 ;
- Motion n°325 « Pour l'agrandissement de la zone piétonne et la création de zones piétonnes dans d'autres quartiers périphériques de la ville », du 7 novembre 2016
- Motion 327 « Un moyen de paiement communal pour favoriser l'économie locale », du 7 mai 2018 ;
- Motion n°329 « Pour une meilleure qualité de vie et plus de sécurité », du 12 novembre 2018
- Motion n°330 « Pour une véritable stratégie en matière de mobilité et de développement territorial, accompagnée d'une planification cohérente », du 14 janvier 2019,
- Motion n°333 « Etendre les « Marches exploratoires » à toute la population », du 1^{er} avril 2019



- Motion 334 « Propriétés vides ou sous-occupées en main de la Ville : des mesures à prendre », du 1^{er} avril 2019 ;
- Motion n°335 « Pour un développement urbain qui s’articule autour des déplacements à pied et à vélo », du 9 septembre 2019
- Motion 337 « Pour une véritable politique de la vie nocturne en Ville de Neuchâtel », du 11 novembre 2019 ;
- Motion 338 « Pour une stratégie communale de promotion de la nature et de la biodiversité adaptée au changement climatique », du 11 novembre 2019 ;
- Motion 340 « Gratuité des transports publics sur le territoire communal pour les seniors les plus défavorisés », du 14 septembre 2020 ;
- Motion 342 « Des logements avec encadrement à loyer abordable pour nos aînés ! », du 28 septembre 2020 ;
- Motion 343 « Plus de terrains pour des logements d’utilité publique », du 8 février 2021 ;
- Motion 344 « Pour un plan de relance en faveur des acteurs locaux : accompagnons la sortie de crise pandémique », du 26 avril 2021 ;
- Motion 347 « Construction de deux halles de gymnastique triple à Peseux et vers l’université de Neuchâtel » du 10 août 2021.

Le délai de réponse pour la plupart de ces objets est fixé à juillet 2023. Les motivations justifiant une demande de prolongation pour chacun de ces objets sont présentées brièvement dans les chapitres ci-dessous.

1. Prolongations en attente de la stratégie immobilière et de la politique communale du logement

Comme déjà annoncé à votre Autorité, une mise à jour de la stratégie immobilière et de la politique communale du logement est en cours de préparation. La commission du Conseil général rattachée au dicastère du développement territorial, de l’économie, du tourisme et du patrimoine bâti est associée étroitement à cette démarche.

L’entrée en fonction d’un nouveau chef du Service de la gérance et du logement en août 2023 doit permettre de finaliser le rapport au Conseil général et de vous le soumettre d’ici à la fin de l’année. La stratégie immobilière et la politique communale du logement pourront ainsi être coordonnées avec le projet de territoire du nouveau plan d’aménagement local qui sera soumis au Conseil général cet automne.

Le classement des motions et postulats suivants sera proposé dans ce cadre :

- Motion 291 « Plus d'emplois, plus de logements », du 31 octobre 2011
- Motion 334 « Propriétés vides ou sous-occupées en main de la Ville : des mesures à prendre », du 1^{er} avril 2019
- Motion 342 « Des logements avec encadrement à loyer abordable pour nos aînés ! », du 28 septembre 2020
- Motion 343 « Plus de terrains pour des logements d'utilité publique », du 8 février 2021

En effet, les enjeux abordés par ces motions sont à la fois centraux et complexes et méritent dès lors d'être intégrés dans une stratégie et un plan d'actions globaux.

2. Prolongations liées au soutien à l'économie de proximité

Une adaptation de la structure de l'Office de l'économie et de la domiciliation est en cours. Dans ce cadre, les différentes prestations assurées par l'Office sont analysées, au regard notamment des synergies possibles avec les services cantonaux et communaux, notamment le Service de la gérance et du logement pour l'aspect domiciliation, ainsi que les acteurs associatifs et commerciaux.

Dans ce cadre, la politique du centre-ville et des commerces est confirmée comme le cœur de l'activité de la Ville de Neuchâtel en matière de soutien au développement économique de proximité. En ce sens, le poste de délégué-e au centre-ville a été mis au concours avant l'été. Le-la nouvelle-délégué-e aura pour mission de préparer les réponses à la motion 327 « Un moyen de paiement communal pour favoriser l'économie locale » du 7 mai 2018 et à la motion 344 « Pour un plan de relance en faveur des acteurs locaux : accompagnons la sortie de crise pandémique » du 26 avril 2021. Un rapport sera soumis au Conseil général d'ici à la fin de la législature à ce propos, en se basant notamment sur les différentes mesures déjà prises par le Conseil communal pour rendre la zone piétonne et commerciale du centre-ville plus conviviale, plus attractive et plus sûre :

- Motion 327 « Un moyen de paiement communal pour favoriser l'économie locale », du 7 mai 2018
- Motion 344 « Pour un plan de relance en faveur des acteurs locaux : accompagnons la sortie de crise pandémique », du 26 avril 2021

3. Prolongation en attente de la votation cantonale sur la gratuité des transports publics

Le processus concernant l'initiative législative populaire cantonale ayant pour but d'instaurer la gratuité des transports publics pour tous et toutes est en cours. Lancée en 2017, cette initiative a été déposée à la Chancellerie d'Etat en 2018.

Début 2021, le Conseil d'Etat transmettait au Grand Conseil un projet de décret soumettant au vote du peuple l'initiative tout en proposant un contre-projet indirect qui prévoit des mesures tarifaires ciblées. Ce rapport est actuellement en traitement en commission du Grand Conseil. La décision du Tribunal fédéral du 31 mars dernier jugeant contraire à la Constitution fédérale une initiative fribourgeoise similaire devrait accélérer les travaux de la commission.

Etant donné que cette initiative pourrait potentiellement aboutir à la gratuité généralisée ou partielle des transports publics dans le canton de Neuchâtel, le Conseil communal transmettra son rapport concernant la gratuité des transports publics sur le territoire communal pour les seniors les plus défavorisés en réponse à la motion 340 une fois que l'initiative cantonale aura été traitée.

En cas d'acceptation de l'initiative, la motion deviendra caduque et il sera demandé à votre Autorité de la classer. En cas de rejet ou de non-validité, la motion 340 fera l'objet d'un rapport présentant l'étude de cette proposition. Dès lors, nous demandons un délai complémentaire pour la réponse à la motion :

- Motion 340 «Gratuité des transports publics sur le territoire communal pour les seniors les plus défavorisés », du 14 septembre 2020

4. Prolongation en attente du plan d'aménagement local (PAL)

Le PAL (plan d'aménagement local) définit les grandes lignes du développement urbain à moyen terme. Dans le cadre des études menées sur les différents secteurs en lien avec les besoins en infrastructures, le Conseil communal souhaite coordonner les réponses à certaines motions avec les travaux en cours.

Ainsi, le secteur des Chapons, à Peseux, est identifié comme secteur de

développement pouvant notamment accueillir une salle de sport triple. L'étude nécessaire à l'implantation d'une telle infrastructure à cet endroit doit être intégrée de manière cohérente avec le développement potentiel du secteur et la stratégie en matière d'équipements sportifs à l'échelle de la ville. Dans le même esprit, les évaluations des sites potentiels pour la réalisation du site sportif du campus « Univers » se poursuivent en partenariat avec le Canton.

Dès lors, le Conseil demande un délai supplémentaire pour répondre aux motions

- Motion « Pour l'étude d'une salle multisports à Peseux », du 13 décembre 2013
- Motion 347 « Construction de deux halles de gymnastique triple à Peseux et vers l'université de Neuchâtel » du 10 août 2021

5. Prolongation en attente de l'adoption du nouveau règlement de police

L'unification des réglementations de police suite à la fusion poursuit son cours. Actuellement, ce sont encore quatre règlements de police qui s'appliquent et un rapport relatif au nouveau règlement de police sera présenté au plus tard d'ici la fin de l'année.

Le règlement de police de la commune fusionnée est un élément clé pour pouvoir répondre à plusieurs aspects de la motion 337 intitulée « Pour une véritable politique de la vie nocturne en Ville de Neuchâtel », notamment concernant la tranquillité et la sécurité publiques, les établissements publics et les manifestations.

Le Conseil communal propose de répondre une fois le nouveau règlement de police adopté à la motion :

- Motion 337 « Pour une véritable politique de la vie nocturne en Ville de Neuchâtel », du 11 novembre 2019

6. Prolongation en attente du rapport sur les stratégies de mobilité et de stationnement

Les réponses aux motions suivantes seront données dans le cadre du rapport sur les stratégies de mobilité et de stationnement en cours de finalisation. Ce rapport d'information à l'attention du Conseil général définira les bases et principaux axes stratégiques en lien avec les enjeux

de mobilité qui seront inscrits dans le Plan directeur de la mobilité. Dès lors, nous demandons au Conseil général d'accorder un délai de réponse supplémentaire jusqu'au traitement de ce rapport, qui lui sera transmis à la rentrée du deuxième semestre 2023 :

- Motion sans numéro de l'ancienne Commune de Corcelles-Cormondrèche « Pour une politique de places de parc respectueuse des surfaces vertes », du 26 septembre 2016
- Motion n°325 « Pour l'agrandissement de la zone piétonne et la création de zones piétonnes dans d'autres quartiers périphériques de la ville », du 7 novembre 2016
- Motion n°329 « Pour une meilleure qualité de vie et plus de sécurité », du 12 novembre 2018
- Motion n°330 « Pour une véritable stratégie en matière de mobilité et de développement territorial, accompagnée d'une planification cohérente », du 14 janvier 2019, attribuée au Dicastère du développement territorial, de l'économie, du tourisme et du patrimoine bâti, traitée partiellement dans le cadre du rapport 22-021
- Motion n°333 « Etendre les « Marches exploratoires » à toute la population », du 1^{er} avril 2019
- Motion n°335 « Pour un développement urbain qui s'articule autour des déplacements à pied et à vélo », du 9 septembre 2019

7. Prolongation en attente du rapport concernant l'espace environnemental

Un rapport d'information à l'attention du Conseil général est en préparation afin de définir les bases et principaux axes stratégiques en lien avec les enjeux environnementaux et climatiques sur le territoire communal. Il fournira ainsi les lignes directrices, orientations et méthodes de travail générales qui permettront de répondre de manière directe à la motion n°338 « Pour une stratégie communale de promotion de la nature et de la biodiversité adaptée au changement climatique ».

Il est prévu de soumettre au préalable le programme envisagé à la commission consultative Nature et paysage cet été, avant de transmettre le rapport formalisé au Conseil général cet automne. Dès lors, nous demandons un délai supplémentaire pour répondre à la motion :

- Motion n°338 « Pour une stratégie communale de promotion de la nature et de la biodiversité adaptée au changement climatique », du 11 novembre 2019.

8. Conclusion

Le Conseil communal ainsi que les services de l'administration planifient avec attention le traitement des objets déposés par votre Autorité.

Les prolongations de délai sollicitées permettront d'y apporter des réponses pertinentes et cohérentes avec des stratégies globales en cours d'établissement ainsi que tenant compte des évolutions législatives cantonales.

En fonction des motifs invoqués, nous vous remercions d'accepter de prolonger de 6 mois le délai de réponse des objets en question.

Neuchâtel, le 12 juin 2023

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL:

La présidente,

Le chancelier,

Nicole Baur

Daniel Veuve